



## Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 02-11-2015

Ordre du Jour : Traitement des Affaires, Homologation.

### Traitement des Affaires

#### Affaire N° 01 : Rencontre OMG - CSAPB (U20) du 31-10-2015

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence du Médecin sur le lieu de la rencontre

#### Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (O.M.Guelma) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (C.S.A.PONT BOUCHEGOUF sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Mille Dinars (1 000 DA) pour le club (O.M.GUELMA) conformément à l'article (Art 14/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai d'un mois.



#### Affaire N° 02: Rencontre ORBR - ABS (U16) du 01-11-2015

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de L'Ambulance sur le lieu de la rencontre

#### Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (O.R.B.ROKNIA) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (A.BORDJ SABATH) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Mille Dinars (1 000 DA) pour le club (O.R.B.ROKNIA) conformément à l'article (Art 14/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai d'un mois.



#### Affaire N° 03: Rencontre ORBR - ABS (U18) du 01-11-2015

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de L'Ambulance sur le lieu de la rencontre

#### Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (O.R.B.ROKNIA) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (A.BORDJ SABATH) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Mille Dinars (1 000 DA) pour le club (O.R.B.ROKNIA) conformément à l'article (Art 14/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai d'un mois.



**Affaire N° 04: Rencontre JEG - IRBAL (U16) du 01-11-2015**

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de L'Ambulance sur le lieu de la rencontre

**Par ces Motifs la COC décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe (J.E.GUELMA) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (I.R.B.AIN LARBI) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Mille Dinars (1 000 DA) pour le club (J.E.GUELMA) conformément à l'article (Art 14/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai d'un mois.



**Affaire N° 05: Rencontre JEG - IRBAL (U18) du 01-11-2015**

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de L'Ambulance sur le lieu de la rencontre

**Par ces Motifs la COC décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe (J.E.GUELMA) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (I.R.B.AIN LARBI) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Mille Dinars (1 000 DA) pour le club (J.E.GUELMA) conformément à l'article (Art 14/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai d'un mois.



**Affaire N° 06: Rencontre MBM - WAM (U16) du 01-11-2015**

- Vu les pièces versées au dossier.
- Vu la feuille de Match
- Attendu que le Club (M.BOUATI MAHMOUD) n'a pas procédé au dépôt des demandes de licence à la ligue.

**Par ces Motifs la COC décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe (M.BOUATI MAHMOUD) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (W.AIN MAKHLOUF) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 22/ R.G/FAF/Jeunes.



**Affaire N° 07: Rencontre MBM - WAM (U18) du 01-11-2015**

- Vu les pièces versées au dossier.
- Vu la feuille de Match
- Attendu que le Club (M.BOUATI MAHMOUD) n'a pas procédé au dépôt des demandes de licence à la ligue.

**Par ces Motifs la COC décide :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe (M.BOUATI MAHMOUD) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (W.AIN MAKHLOUF) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 22/ R.G/FAF/Jeunes.



**Affaire N° 08: Rencontre WEF - ESH (U16) du 01-11-2015**

- Vu les pièces versées au dossier.
- Vu la feuille de Match
- Attendu que le Club (W.EL-FEDJOU DJ) n'a pas procédé au dépôt des demandes de licence à la ligue.

**Par ces Motifs la COC décide :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (E.S.HELIOPOLIS) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 22/ R.G/FAF/Jeunes.



**Affaire N° 09: Rencontre WEF - ESH (U18) du 01-11-2015**

- Vu les pièces versées au dossier.
- Vu la feuille de Match
- Attendu que le Club (W.EL-FEDJOU DJ) n'a pas procédé au dépôt des demandes de licence à la ligue.

**Par ces Motifs la COC décide :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (E.S.HELIOPOLIS) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 22/ R.G/FAF/Jeunes.



**Affaire N° 10: Rencontre ACSM - MSA (U16) du 01-11-2015**

- Vu les pièces versées au dossier.
- Vu la feuille de Match
- Attendu que le Club (M.SIDI AISSA) n'a pas procédé au dépôt des demandes de licence à la ligue.

**Par ces Motifs la COC décide :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe (M.SIDI AISSA) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (A.C.SIDI M'HAMED) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 22/ R.G/FAF/Jeunes.



**Affaire N° 11: Rencontre ACSM - MSA (U18) du 01-11-2015**

- Vu les pièces versées au dossier.
- Vu la feuille de Match
- Attendu que le Club (M.SIDI AISSA) n'a pas procédé au dépôt des demandes de licence à la ligue.

**Par ces Motifs la COC décide :**

Match perdu par pénalité à l'équipe (M.SIDI AISSA) pour en octroyant le gain du match à l'équipe (A.C.SIDI M'HAMED) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 22/ R.G/FAF/Jeunes.



**Homologation des Rencontres Jeunes (U16- U18)**

**1<sup>ère</sup> Journée du : Dimanche 01/11/2015**

**Groupe : A**

Rencontre	U16	U18
MBH - JSBMA	00 - 08	02 - 03
ESBS - WBM	02 - 05	01 - 02
JEG - IRBAL	00 - 03 PP	00 - 03 PP
WEF - ESH	00 - 03 PP	00 - 03 PP
MBM - WAM	00 - 03 PP	00 - 03 PP
ORBR - ABS	00 - 03 PP	00 - 03 PP

**Groupe : B**

Rencontre	U16	U18
ACSM - MSA	03 - 00 PP	03 - 00 PP
AMEL.K - IRBHN	03 - 00	02 - 01
JSBDK - IRBMS	02 - 01	01 - 00
MOC - OMG	03 - 03	02 - 03
CSAPB - IRBY	01 - 00	01 - 01